

REGLEMENT DU CLUB A PARTIR DU 01/09/2021

Chers sportifs, chers parents de sportifs,

Nous souhaitons conserver la qualité des cours, et les valeurs de notre sport. Nous voulons faciliter la concentration des enfants et des adultes lors des entraînements, pour un meilleur apprentissage.

C'est pourquoi nous vous demandons de respecter les quelques règles de base suivantes.

Respect du fonctionnement :

Depuis des années, la bonne ambiance, le plaisir du sport, et le partage de nos valeurs sont le quotidien du club... Merci de respecter cela.

Respect des horaires :

- ▶ Les pratiquants (et parents) s'engagent à arriver au club, au minimum 5 minutes avant l'horaire de début de cours afin que celui-ci puisse commencer à l'heure.
- ▶ En cas de retard exceptionnel, le pratiquant se fera discret, viendra s'excuser auprès des professeurs, et sera le bienvenu pour assister au cours.
- ▶ En cas d'absence exceptionnelle d'un professeur, nous ferons notre possible pour rattraper le cours annulé.

Respect de l'hygiène :

- ▶ Tous les pratiquants devront être propre (Tenue, kimono, mains, pieds, ongles courts).
- ▶ Hors du tatami, les aller-retours entre le dojo, les vestiaires, et les toilettes, se feront en chaussures ou TONGS (plus pratique).

Respect du cours :

- ▶ Le tatami est réservé aux pratiquants, nous demandons aux parents de ne pas s'installer à l'intérieur du dojo (sauf cours d'essais si l'enfant a besoin d'être rassuré).
- ▶ Nous demandons aux parents et aux enfants qui attendent à l'entrée, de respecter le cours par le silence.

Le matériel :

- ▶ Afin de préserver la sécurité des pratiquants, les vestes, cartables, et bouteilles devront rester à l'extérieur du dojo.
- ▶ Les montres, bracelets, boucles d'oreilles, etc, peuvent provoquer des blessures lors de la pratique et risquent d'être détériorés. Merci de les retirer avant de monter sur le tatami.
- ▶ Par mesure de sécurité, nous vous conseillons de ne pas laisser d'affaires de valeur aux vestiaires car nous ne pouvons pas contrôler les entrées dans le gymnase lors des cours. Vous pouvez les confier aux professeurs le temps du cours (les portables et autres appareils bruyants seront éteints).

Droit à l'image :

Dans le cadre de la promotion du club dans le journal local, sur le site internet et sur les réseaux sociaux, j'autorise le club à utiliser des photos et vidéos de mon enfant (pour les mineurs) ou de moi-même (pour les adhérents majeurs).

Autorisation annuelle :

Pour moi-même (majeur) ou en tant que parent ou responsable légal du mineur inscrit au club :

- ▶ J'autorise mon fils / ma fille à pratiquer les activités du club lors de la saison pour laquelle je l'inscris.
- ▶ J'autorise le responsable de l'encadrement à faire pratiquer tout soin médical urgent (y compris une hospitalisation) ou toute intervention qui s'avérerait indispensable conformément aux prescriptions du corps médical consulté. A défaut, le pratiquant sera pris(e) en charge par les services d'urgence.
- ▶ Je m'assure de la présence du professeur en laissant mon enfant au cours ou activité du club (en son absence mon enfant reste sous ma responsabilité). Je dégage l'association de toute responsabilité en dehors des heures de cours de l'enfant. Je me dois de venir chercher mon enfant directement au dojo afin que le professeur puisse me voir.
- ▶ J'autorise mon enfant à être transporté sur les lieux des compétitions et stages ou autres déplacements organisés, par les moyens mis à disposition par l'association.
- ▶ Je certifie avoir fourni au club les documents médicaux demandés lors de l'inscription.

Cotisation :

- ▶ Je m'engage à régler ma cotisation à l'association dans son intégralité et j'ai pris note que celle-ci n'est pas remboursable sauf cas de force majeure.
- ▶ En cas d'arrêt des cours pour cause sanitaires, le remboursement des mois d'inactivité sera possible.